

Jean-Marie Birbès et l'ADDEVA 81 nous ont appris le décès de Monique Nowak, victime de l'amiante et militante du mouvement des victimes de l'amiante dans le Sud-Est et en Corse. L'hommage qui a été lu, de la part des militants de l'ADDEVA 81, à ses obsèques, le 24 octobre 2024, figure en annexe.

Monique avait adhéré au mouvement des victimes de l'amiante dès le début des années 2000, alors qu'elle luttait contre la maladie. Dès qu'elle a pu, elle a fondé à Toulon l'Association Régionale de défense des Victimes de l'Amiante du Sud-Est (ARDEVA Sud-Est).

Début 2006, le porte-Avion Clemenceau était sur le point d'atteindre les rivages de l'Inde pour y être démantelé dans des conditions catastrophiques pour les travailleurs et les riverains d'Alang (Etat du Gujarat). Avec l'association ARDEVA Sud-Est, Monique a apporté une très importante contribution à la lutte interassociative engagée à l'initiative de Ban Asbestos France pour faire échec à ce projet et obtenir une décision historique du Conseil d'Etat en février 2006.

Tout en menant un travail inlassable de soutien aux victimes de l'amiante du Sud-Est et de Corse, dans l'accès à leurs droits, elle était aussi très impliquée sur la prévention, notamment en Corse contre les projets industriels en terrain amiantifère. C'est ainsi qu'avec l'ARDEVA Sud-Est, alors qu'elle était aussi adhérente de l'association Henri Pézerat, nous nous sommes portées partie civile dans une procédure pénale contre Vinci pour « mise en danger de la vie d'autrui ». La firme et ses sous-traitants ont été condamnés.

<https://www.asso-henri-pezerat.org/lardeva-sud-est-gagne-son-proces-penal/>

Le sourire, le dynamisme, l'engagement, la solidarité et l'amitié fraternelle de Monique ont animé bien des moments communs de travail et de convivialité. Nous ne les oublierons pas.

Merci Monique !

